



**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUEWENHEIM**

Séance ordinaire du 19 octobre 2023 à 19h00

Convocation du 11 octobre 2023.

Sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire.

Membres présents :

M. Francis MARANZANA, Mme Isabelle SCHANEN, M. Joseph SCHNEIDER, Mme Virginie THROO, Mme Dominique LAURENT, M. Adrien TRITTER, Mme Laurence SANCHEZ, M. Marc WOLF, M. Alain WEINGARTNER, Mme Anne ROLL, Mme Anne BOUSQUET

Membres absents excusés :

M. Maurice COURTOIS – procuration donnée à M. Joseph SCHNEIDER
Mme Isabella SCARAVELLA - procuration donnée à Mme Isabelle SCHANEN
M. François BOSSHARTH

Département Du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de Conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers présents 12
Conseillers absents excusés 3 dont 2 procurations
Conseillers absents

Secrétaire de séance : Mme Laurence SANCHEZ assistée par Mme Marie-France LOEBER

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 14 septembre 2023
2. Renouvellement des baux de chasse
3. Association pour le Souvenir du 1^{er} RVY – demande de subvention Voyage en bus
4. Territoire Energie Alsace – Rapport d'activité
5. Territoire Energie Alsace – Modification du périmètre
6. SIALSG – Rapport d'activité
7. ADAUHR - Rapport d'activité
8. Divers

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h03 en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des membres présents.

Il excuse Mme Isabella SCARAVELLA et M. Maurice COURTOIS qui ont donné procuration à Mme Isabelle SCHANEN et M. Joseph SCHNEIDER, ainsi que M. François BOSSHARTH.

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 14 septembre 2023

Mme Anne ROLL demande d'apporter la modification suivante dans le point divers :

Mme Anne ROLL signale qu'il est important d'entretenir des relations cordiales avec les ouvriers intervenant sur les chantiers, leur travail en sera d'autant mieux réalisé.

Aucune autre remarque n'est émise sur le dernier compte rendu, il est adopté à l'unanimité.

2. Renouveau des baux de chasse

Jusqu'à ce jour, la commune comptait deux lots de chasse.

Après avoir rencontré M. Michel DE REINACH et M. Christophe GRUND, adjudicataires actuels des lots de chasse, il a été convenu d'avoir recours à une convention de gré à gré pour les baux 2024-2033.

Cette année, M. Christophe GRUND a décidé d'exercer son droit d'avoir une réserve de chasse personnelle disposant à titre privé de plus de 25 hectares de terrain attenants.

Délibération :

Après avoir été mis au courant des dispositions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1 février 2033, et notamment le cahier des charges arrêté par le Préfet en date du 26 juin 2023 et avoir entendu l'avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) du 27 septembre dernier, Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, décide :

- + De fixer à **711ha 26a 71ca** la contenance des terrains à soumettre à la location
- + De procéder à la location en 3 lots :
 - o **Le Lot n°1** : comprenant 240ha 67a 39ca dont 76ha 15a 99ca boisés situé au nord de la Départementale 466, sur le ban communal de Guewenheim (en rose sur le plan).
 - o **Le lot n°2** : comprenant 409ha 35a 52ca dont 196ha 20a 88ca boisés situé au sud de la Départementale 466, sur le ban communal de Guewenheim (en bleu sur le plan)
 - o **Le lot n°3 : Réserve** – comprenant 39ha 12a 79ca (en jaune sur le plan)
et Enclaves - comprenant 22ha 11a 01ca, (en vert sur le plan)
- + De mettre les lots 1 et 2 en location par convention de gré à gré, les locataires en place ayant fait valoir leur droit de priorité puis signé une convention pour la réserve de chasse et les enclaves.
- + De fixer le prix annuel de la location comme suit :
 - **Lot n°1 : 6.887 €**
 - **Lot n°2 : 3.916 €**
 - **Lot n° 3 (Enclaves) : 371€**
- + D'autoriser M. le Maire à signer les conventions.

3. Association pour le Souvenir du 1^{er} RVY – demande de subvention Voyage en bus

Un déplacement en autocar à JOIGNY est prévu le dimanche 5 novembre afin de commémorer le souvenir du 1^{er} RVY.

M. le Maire représentera la commune et sera accompagné de M. Francis MARANZANA, Mme Isabelle SCHANEN, M. Joseph SCHNEIDER, Mme Virginie THROO et Mme Anne ROLL.

Délibération :

Vu la demande de l'Association pour le Souvenir du 1^{er} RVY, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- + décide d'accorder une subvention d'un montant de 318 € à l'Association pour le Souvenir du 1^{er} RVY pour le déplacement à Joigny le 5 novembre 2023.
- + Les crédits nécessaires seront pris au compte 624.

4. Territoire Energie Alsace – Rapport d'activité

Cette année, Territoire Energie Alsace a créé une vidéo résumant les actions menées pour l'année écoulée. M. le Maire projette cette dernière avant de répondre aux questions posées par les Conseillers.

5. Territoire Energie Alsace – Modification du périmètre

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sélestat du 24 juillet 2023 demandant l'adhésion à TEA pour la compétence « électricité » ;

Vu les délibérations des communes de :

- Boofzheim (67) par délibération du 28 novembre 2022
- Daubensand (67) par délibération du 15 novembre 2022
- Diebolsheim (67) par délibération du 28 novembre 2022
- Friesenheim (67) par délibération du 17 novembre 2022
- Herbsheim (67) par délibération du 6 février 2023
- Kogenheim (67) par délibération du 8 décembre 2022
- Rhinau (67) par délibération du 21 novembre 2022
- Rossfeld (67) par délibération du 21 novembre 2022
- Sermersheim (67) par délibération du 27 octobre 2022
- Witternheim (67) par délibération du 23 janvier 2023

demandant leur adhésion à TEA pour la compétence « électricité » ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2023 donnant son accord à l'adhésion des communes listées ci-dessus et de la Communauté de Communes de Sélestat dès lors que les communes membres de cette dernière en auront approuvé le principe dans les conditions de majorité requises ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des parties que la Communauté de Communes de Sélestat et les 10 communes listées plus-haut adhèrent à TEA afin de lui transférer leur compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 19 septembre 2023, l'extension du périmètre de TEA à la Communauté de Communes de Sélestat et aux communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion à TEA de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Emet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim à l'unanimité / par 14 voix POUR

Demande à Madame la Préfète du Bas-Rhin et Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant le périmètre de TEA.

6. SIALSG – Rapport d'activité

M. le Maire donne la parole à M. Francis MARANZANA, lequel présente dans ses grandes lignes le rapport d'activité 2022 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lauw-Sentheim-Guewenheim.

7. ADAUHR - Rapport d'activité

M. le Maire présente dans ses grandes lignes le rapport d'activité 2022 de l'ADAUHR avant de le mettre à disposition des Conseillers.

8. Divers

- ✚ M. le Maire a récemment été informé de l'approbation de la loi de la planification territoriale des énergies renouvelables. Celle-ci réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire mettant ainsi les collectivités au cœur de la planification énergétique en leur permettant de définir des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables. Les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géo-thermie, etc. Tous les territoires pourront ainsi personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables. Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives. M. le Maire informe les Conseillers que le Pays Thur Doller mettra des fiches d'aide en place à destination des collectivités. L'objectif étant que les communes puissent faire leurs remontées à leur référent préfectoral avant le 31 décembre 2023.
- ✚ M. le Maire fait le point sur l'avancement du projet de restauration du tableau des 14 Saints intercesseurs. Les demandes de subventions ont été déposées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, ainsi qu'auprès de la Fondation du Patrimoine. Une demande de participation sera également transmise à la Collectivité Européenne d'Alsace.
- ✚ M. Joseph SCHNEIDER informe les Conseillers des difficultés rencontrées concernant le projet d'amélioration des performances thermiques de l'école maternelle.
- ✚ M. le Maire fait part du courrier de remerciement de l'association des Petits Chanteurs de Guewenheim pour la subvention communale annuelle qui leur a récemment été versée.
- ✚ Mme Virginie THROO sollicite la présence des Conseillers à l'occasion de la rencontre des Aînés qui aura lieu le dimanche 10 décembre.
- ✚ Mme Anne ROLL a été destinataire d'une demande d'un administré concernant l'absence de marquage au sol dans la rue Principale. M. Francis MARANZANA l'informe que suite au renouvellement de la couche d'enrobé récemment terminé et afin de garantir la tenue du marquage, un délai de 6 à 8 semaines est à respecter. M. Joseph SCHNEIDER souhaite qu'une étude soit faite pour les emplacements de stationnement ainsi que pour la gestion de la vitesse. Il signale également que les passages pour piétons seront tracés en priorité.
- ✚ Mme Dominique LAURENT signale que les arbustes situés devant l'école, à proximités des passages pour piétons ont pris beaucoup d'ampleur et ceux-ci obstruent la visibilité. Elle demande à ce qu'ils soient taillés. M. Francis MARANZANA lui répond que la taille des arbustes a été effectuée dans la journée.

M. le Maire clôt la séance à 20h35.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de GUEWENHEIM
de la séance du 19 octobre 2023

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 14 septembre 2023
2. Renouvellement des baux de chasse
3. Association pour le Souvenir du 1^{er} RVY – demande de subvention Voyage en bus
4. Territoire Energie Alsace – Rapport d'activité
5. Territoire Energie Alsace – Modification du périmètre
6. SIALSG – Rapport d'activité
7. ADAUHR - Rapport d'activité
8. Divers

		Présent/Absent/ Procuration donnée à	Signature
BARBERON	Jean Luc		
MARANZANA	Francis		
SCHANEN	Isabelle		
SCHNEIDER	Joseph		
THROO	Virginie		
SCARAVELLA	Isabella	Excusée – procuration donnée à Mme Isabelle SCHANEN	
COURTOIS	Maurice	Excusé – procuration donnée à M. Joseph SCHNEIDER	
LAURENT	Dominique		
TRITTER	Adrien		
SANCHEZ	Laurence		
WOLF	Marc		
BOUSQUET	Anne		
WEINGARTNER	Alain		
ROLL	Anne		
BOSSHARTH	François	Excusé	